

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

Bureau

Président : M. Matthieu Jotterand
Vice-président : M. Armando Couto
Secrétaire : Mme Deborah Mühle
Membres : M. Thierry Aeschbacher, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Thierry Aeschbacher

Assistent à la séance : Mme Corinne Gachet, Maire
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation des procès-verbaux des séances des 16 et 30 septembre 2021
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 273-21-10 Réalisation et aménagement d'une garderie (le Petit Prince) et **p. 639**
Entrée en matière d'une crèche dans l'immeuble de la coopérative SCHS-
Fr. 170'000.-- L'HABRIK Rambossions – Crédit d'étude

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

RAPPORTS DE COMMISSION

7) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | | |
|----|---|---|----------------------|
| a) | 271-21.09
Arrêté
Fr. 390'000.-- | Piscine de Marignac – Système d'aide à la prévention des noyades – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission conjointe des finances et des sports, séance du 6 octobre 2021 (M. Michele COLLEONI) | <u>p. 640</u> |
| b) | 272-21.09
Arrêté
Fr. 33'560'000.-- | Construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge – Crédit de construction – Rapports de la Commission des finances, séance du 6 octobre 2021 (M. Michele COLLEONI) et de la Commission des travaux, séance du 7 octobre 2021 (Mme Nancy RUERAT) | <u>p. 644</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

8) Commission de l'administration, séance du 13 septembre 2021, rapporteur Mme Emilie FERNANDEZ

- | | | |
|----|--|----------------------|
| a) | Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e | <u>p. 650</u> |
| b) | Présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2022 – Validation de la répartition des partis | <u>p. 650</u> |
| c) | Point de situation sur la réforme du Statut du personnel et des règlements connexes | <u>p. 650</u> |
| d) | Divers | |

9) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 5 octobre 2021, rapporteur Mme Kristine BEUN

- | | | |
|----|--|----------------------|
| a) | Projet Vergers à Lancy | <u>p. 652</u> |
| b) | Point de situation sur la stratégie climat | <u>p. 653</u> |

10) Commission des travaux, séance du 7 octobre 2021, rapporteur Mme Nancy RUERAT

- | | |
|--|----------------------|
| Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e | <u>p. 656</u> |
|--|----------------------|

POINTS FINAUX

- | | | |
|-----|---|----------------------|
| 11) | Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2022 | <u>p. 656</u> |
| 12) | Désignation d'un représentant du Conseil municipal du groupe MCG à la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) en remplacement de M. Thierry BRUNIER | <u>p. 657</u> |
| 13) | Propositions individuelles et questions | <u>p. 657</u> |

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

M. Jotterand : Mesdames et Messieurs bonsoir. J'ouvre la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2021. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Monsieur le Secrétaire général, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs du public.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes encore une fois à la salle communale cela risque malheureusement de perdurer quelque peu au vu de la pandémie. Cela dit, bonne nouvelle, suite aux renseignements pris auprès du SAFCO, comme nous avons les distances, lorsque nous sommes assis, nous pouvons enlever les masques. Pour rappel, quand vous vous levez, que vous vous déplacez, vous êtes invités à le porter, de même qu'assis si vous le souhaitez et je vous invite à respecter les gestes barrière habituels.

J'excuse l'absence de M. Aeschbacher.

POINTS INITIAUX

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé avec remerciements à son autrice.

2) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 16 ET 30 SEPTEMBRE 2021

Les procès-verbaux sont approuvés.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Jotterand : nous n'avons pas de communications actuellement.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Gachet : une information concernant la question écrite de Mme Rosset en lien avec la sécurité informatique. Sachez que nous avons élaboré une première réponse, mais que j'ai rendez-vous demain avec le SIACG pour valider et voir s'il y a d'autres pistes auxquelles nous n'avons pas pensé. Vous aurez une réponse formelle à la question écrite lors du prochain Conseil municipal.

Mme Moyard : la réponse écrite à la question de Mme Captyn sur la transition des différentes chaudières se trouve sur CMNet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE046-2021

relative à l'objet suivant

TRANSITION ENERGETIQUE DU DOMAINE BÂTI DE LA VILLE DE LANCY

« Combien reste-t-il de chaudières à mazout et gaz dans les bâtiments du patrimoine administratif et financier de la Ville de Lancy ? »

En septembre 2021 :

- *Le patrimoine administratif compte 2 chaufferies alimentées au mazout et 31 au gaz, 7 installations de pompes à chaleur, 3 chaufferies raccordées à Cadiom.*
- *Le patrimoine financier compte 3 chaufferies alimentées au mazout et 82 au gaz, 5 chaufferies avec une pompe à chaleur et une chaufferie raccordée à Cadiom.*

A noter que les chauffe-eau 100% électriques des bâtiments administratifs sont remplacés systématiquement par des chauffe-eau thermodynamiques.

« Comment le Conseil administratif prévoit-il leur remplacement et sur quelle durée ? »

Été 2022, les écoles En-Sauvy (gaz) et Palettes (mazout), et horizon 2024 pour la piscine Marignac (biogaz/pellets), qui font parties des plus gros consommateurs d'énergie fossile du patrimoine administratif, seront raccordées à Càd Palettes dont 50% de l'énergie est non fossile, avec une part projetée de renouvelables à 80% en 2030.

Une étude est en cours pour le raccordement à Cadiom des immeubles du 28 rte de Chancy, 8-10-12 Av. du Pt-Lancy, Groupe Esserts / Bertrand (7 chaufferies à gaz), et l'école du Pt-Lancy / salle omnisports (gaz). L'objectif est un raccordement en été 2023.

Concernant la Villa Rapin, une étude est en cours pour la raccorder à la pompe à chaleur du BAM dans le cadre du projet de rénovation.

D'autres études sont projetées courant 2022, pour un raccordement à CàD Palettes des immeubles Emile-Paquin 1-3, Semailles 6AB-8AB, ainsi que l'assainissement des chaufferies à gaz par du renouvelable pour la Ferme de La Chapelle, la Grange Navazza et l'école de Cérésolle.

La Ville de Lancy met en œuvre pour son patrimoine bâti les objectifs de la Stratégie 2050 de la Confédération ainsi que les axes du plan énergie 2020-2030 du canton de Genève, qui sont la diminution de la demande d'énergie et la diminution des énergies fossiles.

Ces objectifs sont ambitieux et répondent à la volonté du Conseil administratif.

La transition vers les énergies renouvelables s'effectue par étapes, avec en première priorité et en fonction du déploiement des réseaux de chauffage à distance, des assainissements de chaufferies en fin de vie. Ensuite, un programme sera défini en tenant compte des opportunités qui pourraient se présenter.

Salima MOYARD

Conseillère administrative déléguée aux Travaux

Mme Moyard : je vais finalement répondre par oral, et je regrette que vous ayez annoncé son absence, à la question de M. Aeschbacher. Cela concernait différentes statistiques quant au type de personnes reçues à La Virgule, notamment quant à leur statut légal et leur nationalité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Je vais résumer parce que sinon vous allez crouler sous les chiffres, respectivement vous endormir.

Vous dire brièvement que des statistiques précises existent depuis 2020 avec l'actuelle directrice, Mme Thomas, de la Virgule, ce qui n'était pas le cas sous cette forme et de manière aussi détaillée précédemment. Comme vous le savez la Virgule a des hébergements en foyer, en appartement, en hôtel ou en studio, avec un accompagnement social et d'insertion, et également des roulottes comme hébergement d'urgence. Les statistiques ne sont pas tout à fait les mêmes pour ce qui concerne les séjours avec accompagnement social.

En 2020, la Virgule a accueilli 59 personnes, dont 44% étaient suisses, 17 personnes étaient au bénéfice d'un permis C, 15 d'un permis B et 1 personne était bénéficiaire d'un permis F. Donc, tout le monde avait un statut légal. Je vous épargne la liste - mais je la tiens à votre disposition - des différentes nationalités, dont à peu près la moitié est d'Europe, même un peu plus, et l'autre moitié d'autres pays, comme l'Amérique du sud et l'Afrique.

En 2021, ce n'est pas très différent : 63% de personnes suisses, le reste étant des permis C et des permis B. Actuellement, au 1^{er} octobre, la Virgule accueille 40 personnes dont 15 suisses, ce qui fait une proportion de 38%.

En ce qui concerne les roulottes, la situation est un peu différente, étant donné qu'il y a une proportion de 54% de personnes qui sont sans statut légal, alors que les 46% restants sont constitués de Suisses ou d'autres permis. Les nationalités sont équivalentes à ce que je vous ai indiqué précédemment. A ce jour, début octobre, 8 personnes sont hébergées dont la moitié sont des personnes suisses. Mais je fais confiance au groupe PLR pour transmettre ces différentes informations, dont il a certainement pris note, à M. Aeschbacher.

La troisième information est le fait que les travaux, que vous aviez acceptés par crédit d'investissement à l'avenue Eugène-Lance, sont maintenant terminés. Cela n'a pas été parfaitement sans heurts et sans mal, mais nous avons pu mettre en sens unique la partie Nord d'Eugène-Lance avec une avenue vraiment pacifiée, avec une bande cyclable clairement délimitée, avec une protection adéquate – c'est pour cela qu'il y a certains seuils – pour les marronniers de manière que leurs racines soient parfaitement protégées. Je suis contente de ces résultats, nous avons quelques retours d'habitants qui sont contents, comme d'habitude quelques-uns qui ne le sont pas non plus et à qui nous indiquons qu'il faut prendre peut-être d'autres habitudes et au niveau de l'ILL tout se passe admirablement bien.

M. Bonfanti : deux informations en lien avec les documents que vous avez reçus sur vos tables. Un concerne Pistache, c'est un spectacle pour jeunes enfants qui aura lieu les 6 et 7 novembre. Le deuxième est le catalogue de Lancy d'Autrefois et concerne l'exposition qui a eu lieu il y a quelques semaines à la Grange Navazza et qui retrace merveilleusement bien l'histoire d'une quinzaine de Lancéennes et met en avant les actions qu'elles ont entreprises dans notre commune.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE045-2021

relative à l'objet suivant

**« ET SI NOUS FACILITONS LE STATIONNEMENT DES 2RM
DANS LA VÉLO-STATION DU PONT-ROUGE »**

Conformément aux planifications directrices cantonales et communales en vigueur, la Ville de Lancy entend favoriser le report modal vers les mobilités douces et l'usage des transports

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

publics. Le développement d'une offre conséquente en stationnement vélos de qualité, couvert et sécurisé, est un point clé de cette politique.

Il est dès lors essentiel que la vélo-station reste dédiée aux cycles, dans le but d'accueillir une demande qui évoluera avec l'augmentation de fréquentation de la gare. Par ailleurs, l'esplanade d'accès, appartenant aux CFF, est un espace dédié aux mobilités douces. Elle ne peut être empruntée par des deux-roues motorisés. Il ne serait pas opportun de la faire évoluer en ce sens pour des raisons de sécurité d'une part, mais aussi de confort et d'attractivité de cet espace pour les voyageurs et autres usagers. Cela étant, un effort conséquent en termes d'information sur la disponibilité de la vélo-station devra être réalisé par les partenaires afin de la promouvoir.

Les deux-roues motorisés bénéficient de plusieurs offres dédiées à proximité : un parking avec accès direct au quai du côté pair de la route des Acacias, à proximité de la Poste ; 21 places en ouvrage, au sein du parking Pont-Rouge ; une vingtaine de cases récemment aménagées du côté impair de la route des Acacias, en lieu et place d'un espace qui était initialement destiné à accueillir des cycles.

La présence de ces offres dédiées aux différents modes précède la politique cantonale relative au contrôle du stationnement des deux-roues motorisés hors cases. Nous avons bon espoir ainsi de maintenir un espace public attractif et favorable aux mobilités douces, libre de tout stationnement illicite sur l'esplanade et les trottoirs environnants. Le cas échéant, des mesures ad hoc devront être prises par les propriétaires du fond concerné.

*Damien BONFANTI
Conseiller administratif délégué à la Mobilité*

Réponse du Conseil administratif à la question écrite OE047-2021

relative à l'objet suivant

STRATEGIE D'AMENAGEMENTS CYCLISTES

La stratégie cyclable se base sur le cadre légal en vigueur et les planifications directrices cantonales, notamment le plan d'actions de la mobilité douce. L'ensemble des mesures vise à favoriser le report modal vers les modes doux, par divers moyens complémentaires relevant notamment de projets d'aménagement de l'espace public, de sécurisation du réseau cyclable, et de promotion.

Plusieurs études sont en cours, concernant l'amélioration de la qualité d'usage de la place du 1^{er}-Août (suppression du point noir vélos), l'établissement d'une base de données du stationnement vélos et de ses caractéristiques, outil d'aide à la décision pour l'amélioration de l'offre et son suivi ; la voie verte Bernex-Bâtie ; le concept mobilités douces du PAV ; l'étude d'opportunité pour une passerelle mobilités douces entre le niveau de l'avenue Eugène-Lance et le PAV ; l'évolution de la route des Jeunes vers un axe urbain favorable aux modes doux ; la mise en place et le suivi des subventions à l'achat de vélos, VAE, vélocargos et remorques ; le développement du système Vélopartage.

Un plan d'actions découlant de la stratégie cyclable sera proposé début 2022. D'ores et déjà, des montants ont été inscrits au budget 2022.

Le poste mobilité à 60%, en l'état, ne permettra pas d'assumer à la fois la réalisation du plan d'action cyclable, le suivi des études susmentionnées, le suivi de la dizaine de dossiers mobilité

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

en cours par ailleurs, qui s'ajoutent aux expertises réalisées sur les dossiers d'aménagement et d'urbanisme et à la mise en œuvre et au suivi du plan de mobilité de l'administration. L'ouverture d'un poste ad hoc dédié aux études mobilité et la disponibilité des ressources nécessaires en termes d'ingénierie civile pour l'établissement des projets et le suivi de mise en œuvre sera nécessaire.

*Damien BONFANTI
Conseiller administratif délégué à la Mobilité*

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Réalisation et aménagement d'une garderie (Le Petit Prince) et d'une crèche dans l'immeuble de la coopérative SCHS-L'HABRIK Rambossons – Crédit d'étude (Fr. 170'000.–)

Mme Moyard : comme j'avais déjà pu vous en toucher un mot, ce crédit d'étude se compose de deux parties. Etant donné qu'elles sont sur le même secteur elles vous sont présentées sous le même crédit d'étude, mais il s'agit de deux projets distincts qui ont comme point commun la petite enfance.

Le premier élément, dont la concrétisation est certaine, est le déménagement de la garderie Le Petit Prince qui se situe dans une villa au chemin des Palettes laquelle est vouée à la démolition dans le cadre de la densification des Semailles, dans un délai de 2 à 4 ans. Je vous en avais déjà parlé puisque dans un premier temps le Conseil administratif avait envisagé de déménager cette garderie à la rue des Bossons pour lequel vous avez voté un crédit d'investissement. C'était évidemment une solution meilleure que de fermer et de perdre ces places de garderie, qui était une option tout de suite éliminée par le Conseil administratif actuel. Nous avons néanmoins continué à prospecter pour trouver une autre solution au Grand-Lancy, nous en avons trouvé une dans une arcade de la coopérative SCHS-L'HABRIK. Cela permettra de développer un nouveau projet avec un accueil toujours en garderie, mais élargi, qui comprendrait les repas et qui permet d'avoir une plus grande durée de prise en charge, permettant à des parents de pouvoir travailler à temps partiel, parce qu'aujourd'hui c'est assez difficile si vous avez un enfant en garderie. Cette arcade, il est certain que nous l'aurons.

Pour le second local, c'est plus hypothétique. Nous sommes en attente de savoir si la coopérative souhaitera poursuivre l'aventure avec nous, si cela n'était pas le cas cela va de soi que la part du crédit d'étude qui lui est consacrée ne serait pas utilisée, mais si c'était possible le Conseil administratif souhaite développer une crèche de dépannage sous une forme pilote, il en existe une en ville de Genève mais autrement pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Etant donné que ce crédit d'étude n'était pas prévu au budget des investissements, nous sollicitons un renvoi en Commission des travaux et des finances pour étudier ce crédit de Fr. 170'000.--.

M. Dérobert : le PLR sera évidemment enclin à voter cette entrée en matière puisqu'on sait très bien que le nombre de crèches à Lancy est insuffisant. Par contre, nous nous réjouissons d'entendre en commission – et nous sommes pour le renvoi en commission de ce sujet – les explications du Conseil administratif quant aux divers projets que nous avons sur le quartier puisque nous avons voté, comme l'a dit précédemment notre Conseillère administrative, un crédit d'étude pour une garderie à un endroit, on en vote un deuxième, et on a voté il y a quelque temps un droit de préemption pour construire une crèche. Donc, on aimerait avoir un peu plus de précisions sur toutes les entités d'accueil d'enfants qui se font dans le périmètre. Nous nous réjouissons d'avoir ces réponses en commission.

M. Couto : le groupe MCG votera aussi cette entrée en matière s'agissant d'une crèche. On est conscient du manque de crèches qu'il y a à Lancy, donc pour ce type de projets on est toujours réceptif aux idées.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

RAPPORTS DE COMMISSION

7) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

a) Piscine de Marignac – Système d'aide à la prévention des noyades – Crédit d'investissement (Fr. 390'000.--) (271-21.09) – Rapport de la Commission conjointe des finances et des sports, séance du 6 octobre 2021 (M. Michele Colleoni)

M. Colleoni présente le sujet : pour introduire le sujet, il nous est expliqué que le crédit d'investissement proposé vient en relation avec l'augmentation de la fréquentation et surtout celle hivernale posant une problématique de surveillance pour les maîtres-nageurs pour prévenir les noyades. Sans oublier, que le bassin olympique accueille différents types de nageurs, augmentant ainsi le risque.

Le système d'aide à la prévention des noyades est recommandé par le Bureau de prévention des accidents, pour les nouveaux projets, pour les anciens ce sont aux autorités de prendre la décision.

Quelques statistiques nous ont été indiquées concernant les décès dus aux noyades en Suisse, qui ont eu lieu uniquement dans les lacs et les rivières, en piscine aucune en 2019.

Une vidéo nous est présentée pour démontrer comment fonctionne un système d'aide à la prévention des noyades. Comme indiqué « chaque seconde compte », après dix secondes sans mouvement au fond du bassin les gardiens sont alertés et peuvent ainsi se diriger au point signalé sur leurs écrans très rapidement. Pour compléter cette vidéo, un maître-nageur très

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

expérimenté nous explique comment une noyade peut arriver, les circonstances, l'intervention, et ce qui aurait permis de l'éviter comme peut-être ce système de prévention, ayant vécu lui-même des cas de noyades en nous donnant son expérience et des exemples. Pour lui, le bassin de Marignac fait partie de ces bassins pas évidents à surveiller par sa fréquentation, et surtout son ouverture hivernale.

Le système sera uniquement sur le grand bassin, le bassin moyen n'ayant pas assez de fonds pour une utilisation optimale des caméras, et est moins utilisé.

A la question de savoir statistiquement combien de noyades sont survenues à Marignac, une noyade il y a deux ans avec réanimation. Les interventions pour débuts de noyade sont plus répétées dans une saison. Cette question de statistiques semble grandement préoccuper certains commissaires. Vu le nombre de cas, ce système leur semblerait non nécessaire pour eux, ne comprenant pas non plus pourquoi il est très peu mis en place alors qu'il serait recommandé voire obligatoire. En réponse, on nous rappelle que, comme toute infrastructure de la commune, il est de sa responsabilité de les mettre à disposition sans risque pour les usagers.

C'est un projet ajusté par rapport au budget 2021 prévu qui nous est présenté sur l'offre reçue la plus haute, faisant suite à plusieurs visites de fournisseurs. Prenant en compte tout le matériel qui devrait être mis en place, et les accessoires de détection pour les gardiens. Une perspective de mise en place durant les mois de mars et avril car le bassin doit être vidé.

Il est confirmé qu'il est bien prévu un contrat de maintenance de ce système.

Un commissaire relève que ce crédit d'investissement devrait être amorti sur 8 ans, donc on parle de Fr. 50'000.-- par année pour prévenir des noyades.

Le crédit d'investissement de Fr. 390'000.-- pour un système d'aide à la prévention des noyades à la piscine de Marignac est accepté par 11 oui, 0 non et 5 abstentions.

Mme Bonvin Bonfanti : le groupe des Vertes et des Verts, qui comprend parmi ses membres un ancien gardien de piscine, n'a pas été convaincu par la présentation faite en commission.

Tout d'abord on parle d'un système de prévention des noyades, cause de décès quasi inexistante en Suisse, puisqu'il y a eu entre deux et aucune noyade ces trois dernières années dans des piscines.

Ensuite, la description du projet est assez approximative. Par exemple, des bracelets équipant les nageurs et nageuses semblent nécessaires mais non budgétés. On nous dit que le système devrait durer 10 ans, mais aucune installation n'est en place depuis assez longtemps pour avoir suffisamment de recul afin de le garantir.

Il serait très efficace, mais un des modèles présentés a déjà été retiré de certaines piscines en France pour son manque de fiabilité.

Il serait dangereux de nager sans ce système mais il serait tout de même possible de faire des longueurs cet hiver alors que les caméras ne seront pas encore installées. Pourquoi installer un tel système uniquement dans le grand bassin alors qu'un enfant peut se noyer dans une pataugeoire. Les usagers n'ont pas été consultés, ont-ils envie d'être filmés ? Bref, nous avons encore plusieurs questions de ce type.

Enfin, on a l'air de découvrir, au bout de plusieurs hivers d'utilisation, que l'eau chauffée en plein air fait de la brume et que surveiller un bassin dans ces conditions n'est pas très pratique alors que ces éléments auraient pu facilement être anticipés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Le concept de ce genre de système qui consiste à surveiller des personnes quasiment nues pose des questions quant au respect de la vie privée des nageurs et des nageuses, sachant qu'aujourd'hui à peu près tout peut être hacké et que même les géants de l'hightech ne sont pas à l'abri de fuites de données.

En outre, on nous dit que ce système ne remplacera pas les gardiens ou gardiennes mais on a déjà constaté dans de nombreux cas que des technologies qui n'avaient pas été créées pour remplacer des humains, comme les scanners des caisses de supermarchés, finissent par prendre leur place quand même.

Pour ces différentes raisons, le groupe des Verts n'acceptera pas ce projet.

M. Jotterand : Mesdames et Messieurs du groupe PLR, je vous invite à faire comme votre collègue de parti, M. Dérobert, si vous souhaitez prendre la parole, c'est-à-dire la demander.

M. Dérobert : comme en commission, je suis toujours un peu inquiet de ce que certains conseillers municipaux accordent à la vie de l'humain, à savoir que nous avons aujourd'hui un crédit de Fr. 390'000.— à voter, qui sera sur huit annuités, donc à savoir Fr. 50'000.--. Je ne sais pas si l'on peut négocier la vie de quelqu'un.

Lorsqu'il y a quelques années, nous avons eu la ceinture de sécurité, cela semblait un peu bizarre et certains étaient contre ; aujourd'hui il ne viendrait à l'esprit de personne de ne pas mettre sa ceinture de sécurité quand il monte dans une voiture. Je pense que c'est à peu près du même acabit quand on parle de ce projet-là. C'est peut-être un peu novateur pour certains, je ne pense pas que des hackers vont s'amuser à aller voir des personnes qui nagent dans une piscine, par contre les familles qui seraient endeuillées par une noyade dans une piscine, à mon avis, c'est largement plus important.

Donc, le groupe PLR va voter avec le cœur lancé ce projet pour qu'il ne puisse pas y avoir de maîtres-nageurs qui puissent découvrir une personne au fond de la piscine.

Mme Rosales : le groupe socialiste accepte cet arrêté. Il nous semble important d'écouter le besoin exprimé par les acteurs de terrain en charge de la surveillance de la piscine à la Commission conjointe sports et finances. Le besoin de se doter d'un outil supplémentaire pour intervenir rapidement en cas de noyade. Nous sommes conscients que la meilleure prévention à la noyade est l'apprentissage de la natation, d'autant plus que les piscines sont de plus en plus fréquentées par des publics différents. Cet outil aura probablement plus vocation à soutenir et à rassurer les surveillants dans leur mission et ceci est déjà une utilité qui nous semble légitime.

M. Colleoni : je vais être assez bref, car à mon sens et celui de mon groupe PDC-VL il n'y a pas trop à discuter ou à épiloguer sur ce crédit.

Là, nous sommes confrontés à nos responsabilités en tant que commune et élus. Comment pourrions-nous expliquer à une personne, une famille, si une noyade devait avoir lieu, que nous n'ayons pas tout mis en place pour prévenir cette noyade ? Personnellement, je me sentrais fautif de n'avoir rien fait en tant qu'élu.

On parle de Fr. 390'000.--, la sécurité de nos concitoyens n'a pas de prix et il ne faut pas s'arrêter à des statistiques qui bien souvent ne reflètent pas la réalité et ne peuvent pas prévoir le futur.

Comme vous l'aurez bien compris, le groupe PDC-VL votera ce crédit pour le système de prévention des noyades.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Mme Monod : un petit complément. Nous nous réjouissons de voir que nos collègues n'apportent pas de prix à la vie humaine pour nos futures discussions sur la sécurisation des pistes cyclables par exemple et nous tenons tout de même à préciser que ce n'est pas le prix de la vie humaine, mais nous pensons qu'il peut y avoir d'autres systèmes que celui proposé pour avoir la même efficacité.

M. Colleoni : je souhaiterais un vote nominatif sur ce sujet.

M. Jotterand : êtes-vous suivi sur cette demande ? C'est le cas.

M. Couto : le groupe MCG va aussi soutenir cet arrêté. Il nous semble aussi important de sauvegarder les vies de nos communiens et malgré que les risques soient faibles, tant mieux, la prévention c'est fait pour cela, pour éviter des accidents.

Par contre, je suis étonné des propos de ma pré-opinante quand elle dit que les Verts seront attentifs au vote pour la sécurisation des pistes cyclables, moi-même je roule à vélo, je serai aussi attentif à cela, mais il faudrait aussi évoquer certains cyclistes qui roulent n'importe comment.

M. Jotterand : nous restons au débat du point 7a) qui concerne un crédit d'investissement pour le système d'aide à la prévention des noyades à la piscine de Marignac.

Si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons procéder au vote nominal.

Vu la fréquentation importante de la piscine de Marignac, en particulier en période estivale durant les week-ends ;

Vu qu'en période hivernale, la visibilité du bassin olympique est réduite par le brouillard se créant au-dessus du bassin, complexifiant ainsi la tâche de surveillance des gardiens ;

Vu que le système d'aide à la prévention des noyades proposé a fait ses preuves dans d'autres établissements ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe finances et sports, séance du 6 octobre 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 390'000.-- destiné à l'installation d'un système d'aide à la prévention des noyades à la piscine de Marignac ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3410.50600, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3410.14060 ;*
- 3. d'amortir la dépense au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022, sous la rubrique 3410.33006 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

	<i>QUI</i>	<i>NON</i>	<i>ABST.</i>
ADAM Nathalie	X		
ANTICH Simon	X		
BARANYAI Evis			X
BARRY Thierno	X		
BENCKER Jeanne	X		
BEUN Kristine	X		
BONVIN BONFANTI Anne		X	
BONVIN Philippe	X		
CAPTYN Mathilde		X	
CARTER Vally	X		
CLEMENCE Nicolas	X		
COLLEONI Michele	X		
COUTO Armando	X		
DAHER Vincent	X		
DÄTWILER Stéphane	X		
DEROBERT Thierry	X		
DE VECCHI Monica	X		
DIA Priscille	X		
DI SALVO Giuseppe	X		
EQUEY Véronique	X		
FERNANDEZ Emilie		X	
FISCHER Alain	X		
HAAS Christian	X		
KOUAME Smult		X	
MARTELLA Mauro	X		
MAYER Vincent		X	
MONOD Caroline		X	
MUHLE Deborah		X	
PETITE Mathieu			X
ROSALES Lucia	X		
ROSSET Mariantonia	X		
RUERAT Nancy	X		
VANDEPUTTE Virginie	X		
VERGAIN Michel	X		
VOGEL Thomas		X	

L'arrêté 271-21.09 est accepté par 25 oui, 8 non, 2 abstentions.

- b) **Construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge – Crédit de construction (Fr. 33'560'000.--) (272-21.09) – Rapports de la Commission des finances, séance du 6 octobre 2021 (M. Michele Colleoni) et de la Commission des travaux, séance du 7 octobre 2021 (Mme Nancy Ruerat)**

=====
M. Colleoni présente le sujet : c'est un projet qui a évolué depuis le crédit d'étude voté à la même période en 2020, qui s'est fortement ajusté par suite des récents appels d'offres effectués cet été. Le but est de débiter les travaux en novembre 2021 pour une ouverture rentrée 2023.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Les principales évolutions ayant amené à ce montant ont été :

- L'option de la mise en place d'une piste de chantier vers le chemin de l'Adret, qui était non définie lors du crédit d'étude.
- L'ajout d'un étage supplémentaire permettant ainsi 8 classes supplémentaires, sur les 8 classes prévues initialement, et profiter ainsi pour un coût moindre de l'infrastructure prévue. Un grand travail a été effectué et nous a été détaillé lors de la séance.
- Il a fallu doubler la surface du préau vu l'augmentation de classes, tout en adaptant pour les habitants du quartier. Plusieurs autres aménagements ont dû être repensés, comme les accès.
- Un traitement des façades imposé par les normes OPAM.

En chiffres, il était prévu Fr. 22 millions au budget pour un demi-groupe, l'étage supplémentaire pour le second demi-groupe s'élève à environ Fr. 5 millions, plus Fr. 1 million pour les préaux, Fr. 640'000.-- pour le mobilier supplémentaire, Fr. 215'000.-- ajouté pour la procédure de concours pour le mur extérieur de la salle de gymnastique, incluant également les divers / imprévus / frais secondaires, on arrive à un total de Fr. 31'050'000.--, auquel il faut ajouter le concours d'architecture et le crédit d'étude pour Fr. 3'560'000.--, ce qui fait un crédit d'investissement de Fr. 33'560'000.--.

En termes de subvention, le fait d'ajouter un demi-groupe scolaire double le montant à Fr. 11'200'000.--, ce qui équivaut à un coût de Fr. 1,5 million uniquement pour ces 8 classes supplémentaires. Vu que les travaux sont uniquement l'ajout d'un étage, et quelques adaptations.

A la question de savoir comment un montant de Fr. 275'000.-- a déjà pu être utilisé alors que le Conseil municipal n'a pas encore voté, cela provient des délais courts pour la réalisation, d'un souci de planification et surtout pour la réalisation de la nouvelle piste de chantier. La réponse n'a pas convaincu le commissaire, car pour lui il est toujours possible de présenter avant s'il y a des urgences.

En réponse aux frais de dépollution si les CFF participent, le terrain a été repris, selon les conditions, tel quel par la FPLC pour un montant de Fr. 1 million, et lors de l'analyse des lots A, B et C, soit la première étape, le montant de la dépollution s'est avéré être de Fr. 2 millions.

Le crédit de construction de Fr. 33'560'000.-- pour la construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge est accepté à l'unanimité.

Mme Ruerat présente le sujet : un crédit de construction de Fr. 33'560'000.-- est prévu pour la construction d'une école avec 16 classes.

Il s'agit d'une école qui sera construite au sein d'un nouveau parc, elle se situera en contrebas du parc de la mairie et à côté des voies ferrées.

La Ville de Lancy a décidé de modifier le projet en cours pour passer de 8 classes à 16 classes. La Commune est heureuse de passer à un groupe scolaire complet qui permettra de répondre aux besoins des enfants du quartier. Son ouverture est prévue en août 2023.

L'architecture du plan initial est très peu modifiée, seul un étage a été ajouté. La volumétrie, le gabarit, l'emplacement n'ont pas été fondamentalement modifiés.

Ce projet ambitieux du point de vue environnemental et écologique se situera dans un nouveau quartier avec de nombreux logements.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Concernant l'aménagement de l'école, au rez-de-chaussée seront installés la salle des maîtres, le restaurant scolaire, le parascolaire et la salle de rythmique. Au 1er et deuxième étage seront installées 16 classes.

Au sous-sol, seront aménagées une salle de sport et une salle de musique.

Ce bâtiment répondra aux exigences du standard de très haute performance énergétique, il sera raccordé au chauffage à distance CAD de Pont-Rouge.

Le nombre d'élèves ayant été multipliés par deux, il a fallu augmenter les surfaces de préau et prévoir de grandes surfaces végétalisées.

Une centaine d'arbres seront plantés afin d'apporter des îlots de fraîcheur.

L'accès à l'école est prévu pour les piétons et aux vélos, à l'arrière du bâtiment l'accès sera possible pour les véhicules de manière contrôlée avec une borne.

De novembre 2020 à janvier 2021, un grand travail de coordination technique a été effectué avec ces différents offices : le DIP, département de l'instruction publique ; l'OCEN, Office cantonal de l'énergie ; le SERMA, service de l'environnement et des risques majeurs ; et de l'OTC, l'office cantonal de transports.

Pour répondre aux exigences de l'OPAM, l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, des mesures sécuritaires ont été prises, notamment le mur extérieur de la salle de gymnastique qui est borgne du côté des voies CFF.

De plus, un mur en béton de 2m de hauteur a été édifié entre l'école et la gare.

A l'unanimité, le crédit de construction de Fr. 33'560'000.-- concernant la construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge a été accepté.

Mme Moyard : je souhaitais juste répondre à la critique qui a été faite en Commission des finances, étant donné que je n'étais pas présente lors de cette séance, par rapport à l'engagement des Fr. 275'000.— pour la piste de chantier, juste en expliquer brièvement la raison.

Bien sûr que dans un monde idéal, cela ne devrait pas se passer comme cela. Il faut juste se dire que depuis le crédit d'étude que vous aviez voté il y a à peu près un an le projet a beaucoup évolué comme cela a été très bien rapporté par les deux rapporteurs. Également l'accès chantier, au départ, était prévu d'être maintenu via la place de Pont-Rouge. J'ai souhaité que ce ne soit pas le cas, étant donné que cela me paraissait plus problématique de garder la même piste pendant presque 3 ans, entre la mise en fonction en août 2020 de la première partie du quartier et août 2023 qui sera la mise en service de l'école ; cela paraissait moins dommageable, même si ça l'est quand même un peu, de passer par le chemin de l'Adret, ce qui a été fait. Cela nécessitait de changer de ce côté-là et de créer une nouvelle piste de chantier. C'est la première raison.

Les deux autres raisons : il a fallu modifier très sensiblement le projet. Si l'on reprend le planning que vous aviez dans le crédit d'étude, on aurait dû venir devant vous un peu plus tôt avec ce crédit d'investissement et donc pouvoir le faire voter avant de faire la piste de chantier que nous avons dû faire d'urgence en juin de manière à faire la rocade entre les pistes de chantier, fermer l'une pour ouvrir l'autre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Le dernier élément, qui n'est pas de notre fait, ce sont les tergiversations - on a perdu un peu de temps pour finaliser le crédit d'étude - de la FPLC sur la vente du terrain, à quel prix, selon quelles modalités, etc., ce qui fait que ce crédit d'investissement - il me semble infiniment plus intéressant que ce qui était prévu initialement dans le crédit d'étude - a pris un tout petit peu de retard. Par contre, le délai de réalisation de la piste de chantier, lui, ne pouvait souffrir aucun retard et c'est pour cela qu'il y a eu ce petit décalage. Je peux assez concevoir que ce ne soit pas parfait, mais par rapport à l'objectif qui est d'ouvrir une nouvelle école dans moins de 2 ans, je pense que c'est quelque chose d'acceptable pour votre Conseil et je vous appelle à soutenir ce crédit d'investissement extrêmement important pour le développement de notre commune.

M. Dérobert : je vous remercie pour cette réponse que vous avez apportée à la question que je posais en commission, à savoir la piste qui a été construite avant même qu'on la vote. J'entends bien que de temps en temps il faille agir et je remercie le Conseil administratif d'agir malgré tout. Je n'en demeure pas moins persuadé que le Conseil municipal devrait être consulté avant toute dépense.

S'il est important de construire une école, je trouve très bien que l'on vote ce crédit, qui est somme toute relativement conséquent : Fr. 33 millions ce n'est pas rien. Donc, je demanderai au Conseil administratif de rester attentif au maintien de ce budget, qu'on n'ait pas des dépassements de budget dans les années à venir, à savoir que les dernières écoles que nous avons construites étaient rarement plus chères, même le Sapay qui comprenait une salle de sport ne dépassait pas de beaucoup ce même crédit. Oui, nous l'avons voté avec une autre commune et cela représentait environ 70 millions, nous sommes dans les mêmes budgets mais nous n'avons pas exactement les mêmes prestations, même si nous avons un parc.

Le PLR va donc voter et soutenir avec grand plaisir ce projet mais demande, comme je l'ai dit, au Conseil administratif de faire attention quant aux dépassements de crédit éventuels.

M. Vergain : le groupe PDC-VL estime que ce projet d'école, malgré son coût élevé, est tout à fait en adéquation avec l'esprit de développement de notre commune, tant par son emplacement que par sa réalisation. En effet, cette école est indispensable à l'expansion démographique de Lancy. Le projet qui nous a été présenté s'intègre bien dans le paysage tout en respectant la végétation actuelle, en y apportant une plus-value par de nouvelles surfaces en herbe et de nouvelles plantations en collaboration avec une école professionnelle. L'idée de créer des préaux en gazon, qui est sauf erreur une première européenne, sur terrain stabilisé, style terrain de football comme à Navazza, sera un plus pour nos enfants et les diverses manifestations qui pourront aussi en profiter. Les bâtiments sont fonctionnels tant par leur disposition que par leur diversité d'utilisation. Le second étage, qui a dû être rajouté précipitamment suite à la demande du SRED, a été un défi technique. Les exigences énergétiques sont atteintes, l'architecture s'intègre au paysage.

Le groupe PDC-VL remercie les acteurs de ce projet urgent et nécessaire et votera oui à cet arrêté.

Mme Fernandez : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, le groupe des Vertes et des Verts est heureux d'avoir l'opportunité de soutenir ce projet ambitieux et tourné vers l'avenir.

En effet, ce projet d'école, qui n'est plus un demi-groupe scolaire mais finalement un groupe complet de 16 classes, répond aux besoins évidents de notre commune d'accueillir les nombreux enfants du nouveau quartier de l'Adret dans de bonnes conditions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Au-delà de cette considération, le projet qui nous est présenté comprend de nombreuses propositions innovantes, durables et inclusives.

En particulier, nous retenons que l'accès à cette école sera exclusivement réservé à la mobilité douce, que cette école sera la première du canton à avoir des surfaces végétales comptabilisées dans les surfaces de préaux, que la réflexion sur la séparation des espaces à l'intérieur de l'école permettra une mixité d'usage optimisée et qu'un seul arbre sera malheureusement abattu, alors que cent seront plantés.

Nous tenons à saluer le travail effectué par les services concernés pour adapter ce projet et nous espérons vivement que les délais annoncés pourront être tenus, afin que les enfants puissent au plus vite profiter de cette magnifique école.

M. Di Salvo : lors de la Commission des travaux du 7 octobre, le groupe MCG a soutenu le crédit d'investissement. Cela dit, je reviens sur les propos de M. Dérobert, et je le soutiens également, pour que le dépassement de ce crédit ne soit pas exponentiel puisqu'initialement on avait un budget et aujourd'hui on en a un autre. Juste faire attention à ne pas avoir un gros dépassement au niveau de ce budget.

Mme Ruerat : le groupe socialiste, bien sûr, va soutenir à 100% ce projet. Nous sommes ravis de ce projet qui permettra d'accueillir les enfants du quartier et qui évitera de les envoyer ailleurs. De plus, cette école se montre indispensable suite à la densification de ce quartier.

En outre, pour nous il s'agit vraiment d'économies substantielles parce qu'il est rappelé que le nombre d'élèves est multiplié par deux, qu'on passe d'un à deux étages pour cette école, mais que le prix est augmenté partiellement et que, par rapport au projet initial avec 8 classes, on passe de Fr. 22 millions à Fr. 33 millions seulement, ce qui en fait une bonne affaire en termes financiers.

Le groupe socialiste souhaite également relever la qualité de ce projet en termes de développement durable. Il faut savoir que des préaux qui seront conçus en espaces verts, ce sera une première à Genève et nous serons innovateurs dans ce domaine.

Et nous nous réjouissons aussi de voir des artistes féminines qui pourront décorer le mur borgne de la salle de gymnastique.

Mme Moyard : juste deux choses brièvement. Oui, M. Dérobert, comme tous les crédits que j'érige pour le service des travaux, je ferai de mon mieux pour ne pas dépasser le crédit que vous octroierez ce soir.

M. Di Salvo, quand vous allez faire vos courses, si vous avez une liste de commissions avec 10 items et que finalement vous en achetez vingt, a priori vous ne vous étonnez pas si le prix a augmenté.

Donc, le crédit d'étude n'est pas à confondre avec le crédit d'investissement. Le crédit d'étude, comme son nom l'indique, permet d'étudier le projet. Je vous rappelle qu'il s'agit de faire une infrastructure ambitieuse architecturalement, écologiquement et artistiquement sur ce qui est une friche ferroviaire ultra-polluée, donc c'est un joli défi et que dans le crédit d'étude on fait une extrapolation encore peu détaillée du prix de l'infrastructure, parce que c'est justement l'objet du crédit d'étude d'étudier et ensuite de déterminer plus précisément ce qu'il y a à faire, notamment en termes de pollution.

Et je rappelle juste qu'au niveau de l'infrastructure qui est construite, on a doublé de taille. Ce n'est pas juste un crédit qui prend l'ascenseur parce qu'on a envie de se faire plaisir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Effectivement qu'on le calcule tant en termes de coût par élève que de coût par classe, c'est finalement une bien meilleure affaire, comme l'a dit Mme Ruerat dont je fais miennes les paroles. C'est évidemment beaucoup plus intéressant d'avoir un groupe complet; au vu justement des questions de piste de chantier, du fait que cette école est en plein milieu d'un quartier qui se construit, ensuite la piste sera démontée, les aménagements extérieurs des immeubles terminés, il aurait été impensable - et c'était une option à la base de se dire que l'on fera peut-être une extension dans 10 ans, mais c'est impossible, soit on le faisait maintenant, soit on ne le faisait pas.

Aujourd'hui on a l'opportunité de faire un groupe complet de grande qualité, de manière bien plus rationnelle économiquement que le projet initial. Donc, il me semble qu'on ne peut, d'un point de vue de gestion des deniers publics, que se faciliter d'avoir pu in extremis modifié sensiblement le projet.

M. Di Salvo : merci pour ces explications. Cela dit je reviens sur ce fait, si le dépassement de ce crédit était important, ce serait bien de pouvoir consulter l'ensemble des partis.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de l'arrêté.

Vu le développement du quartier de Pont-Rouge qui accueillera à terme 640 logements de tous types, et dans lequel une surface de 10'000 m2 était réservée pour y réaliser un parc ;

Vu le PLQ 29'584 prévoyant notamment des espaces et équipements publics ;

Vu la nécessité de réaliser une école dans le périmètre du quartier de Pont-Rouge en raison notamment des forts besoins en classes supplémentaires dans le secteur du Grand-Lancy ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 2'120'000.—accepté par le Conseil municipal le 29 octobre 2020 destiné à la réalisation d'une école et d'un parc dans le quartier de Pont-Rouge ;

Vu l'objectif d'un démarrage de travaux en novembre 2021 pour une mise en fonction en août 2023 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 6 octobre 2021 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 7 octobre 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 33'560'000.— (y compris le concours de Fr. 390'000.— voté le 26 septembre 2019 et le crédit d'étude de Fr. 2'120'000.— voté le 29 octobre 2020) destiné à la construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge ;*
- 2. de comptabiliser les dépenses relatives à la construction de l'école dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 2170.14040 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

3. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une allocation d'infrastructure du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), estimée à Fr. 11'200'000.--, soit Fr. 700'000.—par nouvelle classe construite dans une nouvelle école, sous la rubrique 2170.63230 ;*
4. *de financer partiellement ce crédit par les attributions forfaitaires annuelles du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), non chiffrée et non confirmée en l'état, sous la rubrique 2170.63230 ;*
5. *de financer partiellement ce crédit par une subvention du fonds énergie des collectivités publiques (L2 40), non confirmée en l'état, sous la rubrique 2170.63100,*
6. *d'amortir la dépense nette en 30 ans, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023, sous la rubrique 2170.33004,*
7. *de comptabiliser les dépenses relatives à la création du parc dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 3420.14000 ;*
8. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention du fond intercommunal pour le développement urbain (FIDU), non confirmée en l'état, sous la rubrique 3420.63230,*
9. *d'amortir la dépense nette en 40 ans, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023, sous la rubrique 3420.33000,*

L'arrêté 272-21.09 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**8) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021 –
RAPPORTEUR : MME EMILIE FERNANDEZ****a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Présidente**
=====

Mme Rosset est élue Présidente de la commission par acclamation. Mme Equey est élue Vice-Présidente de la commission par acclamation.

b) Présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2022 – Validation de la répartition des partis
=====

La proposition de répartition des partis est acceptée sans opposition.

c) Point de situation sur la réforme du Statut du personnel et des règlements connexes
=====

Mme Moyard précise en introduction que l'objectif de la séance est de présenter un état des lieux de l'état actuel des travaux sur certains des chantiers entrepris par le Secrétaire général et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

qui concernent l'administration ; en particulier la réforme du statut du personnel. Plusieurs types de modifications seront concernées par cette réforme : des ajouts, des rectifications d'incohérence ou des lacunes à combler. Certaines propositions de modifications sont la conséquence du souhait du Conseil administratif de passer à une administration 2.0. Ce chantier important nécessite une réflexion à l'interne, des discussions avec la commission du personnel et un échange avec les commissaires.

M. Grosclaude présente d'abord l'impact de la refonte du système de classification sur le statut du personnel et explique qu'il s'agit d'une modification technique qui doit permettre au statut d'être en adéquation avec le nouveau système de classification. Par exemple, dans le nouveau système, l'enclassement sera de la compétence des RH, avec une validation *in fine* du Conseil administratif.

Ensuite, M. Grosclaude explique l'impact de la municipalisation de la petite enfance sur le statut du personnel en donnant des exemples de situations abordées différemment dans le statut et dans la CCT. En effet, certains aspects sont plus avantageux dans la CCT, comme le congé paternité par exemple de 4 semaines au lieu de 2 dans le statut. D'autres sont plus avantageux dans le statut. Les négociations avec les syndicats sont en cours et les modifications seront proposées au Conseil municipal. Mme Moyard ajoute que les représentants du personnel de la petite enfance souhaitent garder le meilleur des deux documents. Le Conseil administratif navigue entre deux principes fondamentaux de l'action publique : l'équité de traitement au sein du personnel de la commune et la défense des droits acquis, qui est un principe cher aux syndicats. Certaines propositions sont plus politiques, par exemple au sujet du congé paternité, le Conseil administratif se demande, au vu de la récente votation fédérale, s'il n'y a pas matière à faire mieux que le minimum qui a été instauré au niveau fédéral.

M. Grosclaude poursuit et donne des exemples d'articles du statut à amender soit parce qu'ils posent un problème pratique, soit parce que la situation a évolué.

M. Grosclaude donne des illustrations d'incohérences entre le statut du personnel et les divers règlements, au sujet entre autres de la possibilité de reporter les jours de vacances sur l'année suivante qui contredit le « règlement de la pointeuse » de la police municipale, de l'indemnité hivernale prévue dans un document qui ne correspond pas à la forme de directive annoncée dans le statut, etc. M. Grosclaude précise que les modifications aux règlements ou directives ne concernent pas directement le Conseil municipal qui est compétent en matière de statut du personnel uniquement, ce qui ne signifie pas que le Conseil municipal ne sera pas informé du résultat de ces travaux.

Finalement, M. Grosclaude fait l'illustration de pratiques ne figurant pas dans le statut du personnel, telle que les gardiens de bain qui restent mobilisables pendant leur heure de pause, ce qui est contraire à la loi du travail, ou les APM qui ont une pause de 30 minutes comprise dans leur temps de travail qui ne figure pas dans le statut et engendre une potentielle inégalité de traitement.

M. Grosclaude explique que le travail d'analyse devrait être terminé d'ici la fin d'année. Ensuite les propositions seront négociées avec la commission du personnel avec pour objectif de présenter la refonte au Conseil municipal en avril 2022.

d) Divers

=====

Un-e commissaire aimerait proposer d'abandonner le vouvoiement dans les commissions et demande quelle est la façon de procéder. Mme Moyard propose que cette proposition soit

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

remontée au Bureau pour qu'une décision commune à l'ensemble des commissions soit prise, c'est au Conseil municipal de décider.

**9) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2021 – RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN****a) Projet Vergers à Lancy**

=====

La Ville de Lancy a environ 180 arbres fruitiers : 85 au Petit-Lancy et 93 au Grand-Lancy.

En 2020, quatre vergers ont été définis et clôturés, deux sur le Petit-Lancy (au parc Navazza – 35 arbres – et au parc Annevelle – 9 arbres) et deux sur le Grand-Lancy (parc Bernasconi – 30 arbres – et au parc En Sauvy – 11 arbres). L'objectif était de pouvoir gérer les récoltes. Jusqu'à cet automne, ces arbres étaient tous en libre-service.

Récolte : environ 80 kilos de pruneaux ont été récoltés, environ 12 kilos de coings (dans un des vergers, les coings avaient déjà été cueillis quand les jardiniers des espaces verts sont passés pour les récolter) et environ 500 kilos de pommes. Toute la récolte de cette année a été livrée à l'Épicerie solidaire. Ce sont les jardiniers des espaces verts qui ont récolté cette année les fruits qui ont été pesés.

Des ateliers ou des animations seront développés pour 2022 (avec des associations et des maisons de quartier, par exemple) pour rouvrir ces vergers à des périodes précises notamment lors des récoltes.

Le projet de vergers se développe donc en deux axes :

- 1) La valorisation des fruits d'un patrimoine existant (la Commune possède un grand nombre d'arbres fruitiers, mais dont les fruits ne sont souvent pas récoltés ou alors sont ramassés parfois avant terme, avec même la branche où ils sont encore accrochés) ainsi que la création de liens entre les habitants (en les impliquant) autour de ces vergers, sur la biodiversité, etc. Comme pour les potagers urbains, la démarche vise également à sensibiliser la population lancéenne à la production et à la consommation locale, ainsi qu'à une démarche pédagogique.
- 2) La réponse à l'urgence climatique, en développant ces vergers.

Au début 2021, des panneaux explicatifs ont été posés (informations sur la « cloturation » des vergers, et sur le projet en cours, etc.).

L'année 2021 servira donc de bilan pour les récoltes puisque, pour développer des activités autour des vergers, il faut connaître la quantité des fruits récoltés.

L'année prochaine de nouveaux arbres fruitiers seront plantés pour compléter les vergers qui ont été clôturés. Des vergers seront également développés sur d'autres sites.

Jusqu'à présent, la Ville de Lancy étant en bio, ces arbres fruitiers n'étaient pas traités, car les oiseaux faisaient leur travail. Il s'agira de travailler plutôt avec les nichoirs ou les façons de tailler. Plusieurs méthodes culturales existent pour éviter de faire des traitements.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Concernant les zones où des buissons ont été complètement enlevés (à côté de l'école En Sauvy, au parc des Fraisiers ou à côté de la mairie), il s'agit de la campagne d'arrachage des néophytes invasives, dont font partie les lauriers. Des plantes seront replantées dans la plupart de ces espaces.

b) Point de situation sur la stratégie climat

=====

Pour rappel, la stratégie climat n'a pas pour vocation de remplacer la politique énergétique communale, ni la politique en matière de mobilité ou d'environnement. Elle a pour but d'amener une vision climat pour la Commune, en s'appuyant sur le bilan carbone pour prioriser les domaines d'action qui concernent le climat. Le but est également d'organiser et de coordonner les mesures, et de concentrer les efforts communaux sur les mesures qui sont prioritaires, dans les domaines qui émettent beaucoup de gaz à effet de serre mais aussi les domaines dans lesquels la Commune a des leviers d'action.

Pour rappel également, la stratégie climat est organisée en deux piliers :

Le premier étant la lutte contre le changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre). Concernant les objectifs globaux, le Conseil municipal et le Conseil administratif ont souhaité atteindre la vision de société à 2000 watts et neutre en carbone d'ici 2050. Pour y arriver, il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 90%, ce qui est un énorme défi. A l'horizon 2030, il s'agirait de réduire ces émissions d'environ 60%.

Le deuxième étant l'adaptation au changement climatique.

Sur ces deux piliers, la Ville de Lancy travaille avec des mandataires :

Le Centre de recherches énergétiques et communales, ce qui a permis de faire un bilan carbone du territoire communal et de l'administration, à l'aide d'un outil cantonal, et d'élaborer des fiches d'actions. Cet outil (développé par l'entreprise Quantis), est mis à disposition de toutes les communes par le Canton de Genève. Il permet principalement de répondre à deux questions : mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées à Lancy (et efforts à faire d'ici 2030 ou 2050, et de connaître les domaines les plus émissifs, pour prioriser les mesures.

Ainsi qu'avec l'Université de Genève (l'étude est en cours) sur la résilience climatique du territoire communal. Une présentation sur ce point a été faite précédemment à la Commission.

Présenté en juin à la Commission, un bilan carbone a été fait (sur les émissions de gaz à effet de serre) pour l'administration et un autre pour le territoire :

Le bilan carbone du territoire prend en compte l'ensemble du territoire, tous les habitants et tous les immeubles (le bilan carbone du territoire a un peu évolué, passant d'environ 13% pour les constructions et infrastructures à 10%, et à 20% pour l'énergie).

Le bilan carbone de l'administration prend en compte uniquement ce qui est généré par la Ville de Lancy (ses bâtiments, ses collaborateurs et collaboratrices, les achats qu'elle fait, etc.). Il a une influence sur celui du territoire puisque l'administration fait partie du territoire.

Comme le montre le bilan carbone de l'administration, le domaine des constructions et infrastructures correspond à une grande part (55%) des émissions de gaz à effet de serre qui sont générées par l'administration communale. L'énergie d'exploitation des bâtiments du

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

patrimoine communal correspond à 31%, les achats à 12%, la mobilité des employés communaux à environ 2%.

Ces deux bilans carbone permettent de définir les principaux domaines d'action dans lesquels il est proposé de travailler.

Cinq axes prioritaires ont été définis. Dans chaque axe, il est proposé deux mesures phares nouvelles à mettre en œuvre entre 2022 et 2023, en plus des mesures déjà en place (par exemple le programme Lancy Rénove pour l'axe énergie). Quatre d'entre eux concernent le territoire communal :

1. Energie

L'énergie d'exploitation des bâtiments représente environ 20%. Les grands objectifs qui ont été fixés dans cet axe sont les suivants : porter le taux de rénovation à 2,5% par an ; diminuer de moitié la part d'énergies non renouvelables par rapport à 2016 ; réduire de 60% la quantité d'énergie primaire consommée sur le territoire par rapport à 2016. Ici, les enjeux climatiques sont principalement de réduire les besoins énergétiques des bâtiments, et de substituer l'énergie fossile par les énergies renouvelables.

En termes de leviers d'action, le Canton est le principal acteur (notamment en matière de mesures de subventions, mais aussi parce qu'il édicte la législation cantonale), les SIG le grand acteur en termes de réseaux de chaleur à distance) et la Ville de Lancy qui a son rôle à jouer (notamment par la promotion des énergies renouvelables et en tant que coordinatrice entre les différents acteurs du territoire).

Deux mesures phares sont proposées pour 2022 :

Un programme d'accompagnement pour substituer le mazout et le gaz par une énergie renouvelable (des subventions communales pourraient être imaginées pour la rénovation énergétique et les installations renouvelables, ainsi qu'un accompagnement pour les propriétaires qui souhaitent passer au renouvelable).

Travailler dans les secteurs du territoire qui ne sont pas concernés par un réseau de chauffage à distance prioritaire des SIG (des secteurs villas, dans lesquels il serait intéressant de développer des réseaux thermiques locaux, pour passer à plus de renouvelable).

2. Mobilité

Des discussions sont en cours avec le Canton pour savoir dans quelle mesure une commune comme la Ville de Lancy peut se fixer des objectifs pour 2030.

3. Consommation des ménages

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre montre qu'une part relativement importante est générée par l'alimentation et les boissons (17%). Les habits et chaussures ainsi que les biens et services divers génèrent ensemble un peu plus de 10% des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation des ménages.

Les objectifs sont de promouvoir, soutenir mais aussi d'organiser la production et la consommation alimentaire locale, saine et décarbonée ; encourager la sobriété en matière de consommation et la réduction de la quantité de déchets et promouvoir la sobriété numérique (encore relativement faible (2%) : ce secteur est en développement).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Les deux mesures phares pour 2022 :

Un programme de démonstration et de sensibilisation sur l'alimentation décarbonée, pour une alimentation saine et locale, ainsi qu'un guide des bonnes pratiques (consommation végétarienne, consommation de saison et locale).

Travailler en partenariat notamment avec des restaurants et cafés, et de mettre en place un programme à l'interne de l'administration communale notamment par un nouveau marché hebdomadaire (les mercredis après-midi) de proximité qui sera mis en place à Pont-Rouge.

Un programme de sensibilisation sur la réparation, la réutilisation et le partage d'objets (GE-répare et GE-réutilise, partage des outils et objets, livres, etc.).

4. Construction et infrastructures

Le besoin de promouvoir la construction et la rénovation bas carbone des bâtiments est réel. La construction des immeubles et autres bâtiments génère énormément de gaz à effet de serre, aussi indirects avec la fabrication et le transport des matériaux, etc.

Avec des mesures phares pour 2022, un important travail d'information, de sensibilisation et de promotion sera mené (élaboration d'un guide d'information, mise à disposition d'informations sur le site web, etc.).

La Ville de Lancy participera également au projet cantonal de mise en œuvre de prescriptions pour la construction et la rénovation bas carbone des bâtiments.

Le deuxième mesure phare consistera à profiter des instruments d'aménagement du territoire, notamment des nouveaux plans localisés de quartier et de certaines procédures d'autorisation de construire, pour encourager les constructions bas carbone.

5. Administration exemplaire

Il s'agit ici d'actions et de mesures pour l'administration. Les objectifs 2030 concernent principalement un travail sur les bâtiments publics (pour réduire la consommation énergétique et pour des constructions et rénovations bas carbone), en intégrant les prescriptions bas carbone dans les concours d'architecture et, dans la mesure du possible, à appliquer ces prescriptions à toutes les nouvelles constructions et rénovations de la Ville de Lancy.

Il est aussi prévu de travailler avec les cantines scolaires, et éventuellement le tea-room communal (pour promouvoir l'alimentation locale saine et décarbonée, en augmentant le nombre de repas végétariens servis dans les cantines scolaires et en sensibilisant à la fois les collaborateurs, les élèves et leurs parents).

Concernant le parc informatique, le Conseil administratif a estimé que, tant que celui-ci fonctionnait, il n'y avait pas de raison de le changer. Un travail a également été mené sur le système de management environnemental au sein de l'administration. Une meilleure gestion dudit parc afin de rationaliser l'achat de ces hardwares tout en privilégiant plutôt les technologies les plus durables et de définir quels sont les besoins réels des collaborateurs (comme l'intranet qui a été rénové dernièrement).

La Ville de Lancy se dirige également de plus en plus vers la numérisation des documents.

Budget carbone :

Le budget carbone est un outil qui permet de comprendre quel est l'impact de chaque ligne budgétaire en termes d'émissions de gaz à effet de serre (la Ville de Genève a commencé à élaborer un tel budget, qui implique un grand travail technique qui prend bien une année).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

La Ville de Lancy ne prévoit pas, en l'état, d'établir un budget carbone, mais il s'agit actuellement de définir l'impact de chaque dossier qui est présenté en crédit d'investissement.

La stratégie climat a un impact au niveau du plan directeur communal et elle doit être coordonnée avec la partie mobilité et la partie énergie. Un certain nombre d'éléments doivent être intégrés dans le plan directeur communal. Dans le domaine de la mobilité, le SEDD collabore avec le STUM pour élaborer les objectifs et les mesures ainsi que sur la sensibilisation et la coordination.

Pour réduire de 90% les émissions de gaz à effet de serre, il faut une consommation locale et même si les déchets génèrent beaucoup d'émissions de carbone, ceux-ci sont recyclés.

La majeure partie de ce que la Commune devra faire ces prochaines années, c'est de s'adapter au changement climatique, avec les îlots de chaleur, la gestion de l'eau, les canicules, etc. en y mettant toute l'énergie et le budget nécessaire.

Cette stratégie sera discutée lors de la prochaine commission, le 2 novembre, puis finalisée et soumise au Conseil administratif, avant d'en informer à nouveau le Conseil municipal à la fin de l'année. En janvier 2022, elle serait présentée à l'ensemble des services, en vue d'une mise en œuvre des mesures phares en 2022-2023, pour ensuite faire un bilan en 2023 et actualiser la stratégie.

**10) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021 –
RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT****Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**
=====

Mme Emilie Fernandez est élue à la présidence de la Commission des travaux

M. Nicolas Clémence est élu pour la vice-Présidence.

POINTS FINAUX**11) NOMINATION DES PRESIDENCES ET VICE-PRESIDENCES DES LOCAUX DE VOTE POUR
L'ANNEE 2022**

M. Jotterand : vous avez reçu les listes. Si personne ne souhaite s'exprimer à ce sujet, nous allons passer au vote.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021**12) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL DU GROUPE MCG A LA FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE LANCY (FCIL) EN REMPLACEMENT DE M. THIERRY BRUNIER**

M. Couto : le groupe MCG a décidé de présenter Mme Beun pour occuper cette place.

M. Jotterand : s'il n'y pas d'autres demandes de prise de parole, nous allons procéder au vote.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

13) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme Beun : ma question concerne le chemin des Semailles 50, précédemment occupé par Swisscom. Actuellement l'immeuble est en train d'être rénové et d'être rehaussé. Malheureusement, il n'y a aucune information quant à sa fonction, régie, consortium, etc. et de nombreux habitants se questionnent quant à la régie et si ce seront des logements ou des bureaux.

M. Mayer : ma question porte sur tous les matériaux qu'on nous offre gracieusement lors des séances du Conseil municipal, les brochures, les flyers, même parfois des livres. Je remercie de toute cette production qui nous est offerte et je sais que l'intention est bonne. Maintenant je sais que tous les documents n'intéressent pas forcément tout le monde et je me demande ce qu'il est fait des documents lorsqu'ils ne sont pas emmenés, sont-ils recyclés, sont-ils récupérés ? Est-ce que vous préféreriez, pour les gens qui les distribuent, qu'on les empile sur une table ou qu'on les laisse simplement sur les tables. La deuxième question en lien avec cela, ne pourrait-on pas imaginer, réfléchir – ce n'est pas un des sujets les plus importants, je le conçois – à un autre système que de distribuer à chaque fois tous azimuts ces documents, peut-être laisser les conseillers municipaux s'inscrire, voire prendre en photo les flyers, pour ne pas à chaque fois faire du papier.

M. Dérobert : j'ai deux questions. La première concerne les commerces du chemin des Palettes. Je sais qu'il n'est pas du ressort direct du Conseil administratif de leur venir en aide, mais depuis le début des travaux – et il y a eu un reportage il y a plus d'un mois sur Léman bleu - le temps de prendre langue avec différents commerces et regarder ce qui se passait, il s'avère qu'ils accusent un gros déficit. Il y a eu le Covid ces deux dernières années, maintenant ils se retrouvent avec les travaux sur le chemin des Palettes pour le tram et une baisse de fréquentation relativement notable - plus de 50% - de leur commerce. Evidemment, je pense que le Conseil administratif n'est pas le premier visé, mais a-t-il pris contact avec les services cantonaux pour éventuellement leur venir en aide ?

Ma deuxième question concerne la gare routière. Vous avez pu lire ces derniers jours dans les médias une proposition émanant de mon groupe de députation – je n'étais absolument pas au courant, je pourrais presque le regretter – et une prise de position de notre Magistrat, responsable de l'urbanisme à Lancy, à propos de ces deux articles. Serait-il possible de faire une petite information sur les vues du Conseil administratif lors d'une prochaine séance de Commission de l'aménagement du territoire ?

Mme Bonvin Bonfanti : depuis deux ans, une formation pour les agents de police municipale concernant le harcèlement de rue est donnée. Il y a à peu près 250 APM qui l'ont suivie pour l'instant dans le canton. Je voulais savoir combien il y en avait à Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Mme Gachet : concernant la question de Mme Bonvin Bonfanti, effectivement la question du harcèlement de rue fait partie de la formation de base de tous nos agents de la police municipale. Actuellement, tous nos agents formés ont suivi cette formation, je vous apporterai les chiffres en bonne et due forme lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Actuellement nous avons deux agents en formation, donc il est possible que ces derniers n'aient pas encore réellement suivi ce cours, mais c'est en voie de réalisation. Je vous apporterai les chiffres à la prochaine séance.

Mme Moyard : concernant la question de Mme Beun, le projet immobilier que vous mentionnez est un projet privé, donc c'est le choix du propriétaire, du promoteur qui construit d'informer ou non. Nous n'avons pas de marge de manœuvre sur ce que le promoteur en question souhaite indiquer. Vous dire par contre qu'à ma demande, le service des travaux fait dorénavant des bâches ou des panneaux d'information sur tous les chantiers que la commune traite, de manière à informer brièvement de ce que l'on fait, pourquoi, quand, jusqu'à quand, etc. On a commencé cela justement avec le chantier d'Eugène-Lance et j'ai dû me battre à peu près deux mois avec le service de communication et le service juridique du Canton pour faire la même chose au chemin des Palettes sur le chantier du tram.

Ce qui me permet la liaison avec la première question de M. Dérobert.

Je vous rappelle que le chantier du tram est un chantier cantonal. Vous avez voté lors de la précédente législature un crédit d'investissement qui concerne les aménagements extérieurs, en gros le mobilier, les arbres, etc., alors que le dur, les rails, est financé par le Canton. Mais c'est un chantier cantonal auquel nous essayons péniblement de nous associer, être entendu, parfois, d'être suivi dans nos demandes, de temps en temps sur un malentendu, c'est pour cela que je me bats assez régulièrement notamment sur des questions d'aménagement de cheminements piétonniers et cyclistes et que je n'ai pas encore eu gain de cause sur certains points.

Par rapport aux commerces, cette demande a déjà été faite, plusieurs fois, par différents commerces, qui n'ont pas attendu le sujet de Léman bleu d'il y a deux-trois semaines. Il existe effectivement un service du Canton, auquel j'ai chaque fois renvoyé les commerces, pour gérer ces questions-là.

Je dois dire, à mon grand regret, que le Canton estime qu'il n'y a pas lieu d'indemniser les commerces parce qu'on ne peut pas prouver que la baisse de leur chiffre d'affaires est liée au chantier.

A titre personnel, je ne soutiens pas cette vision parce qu'on fait du mieux qu'on peut mais la situation du chemin des Palettes est quand même difficile, elle l'est depuis longtemps, c'est un gros chantier, avant même le début du tram il y avait les travaux du CAD, mais c'est un chantier cantonal et c'est au Canton d'en assumer les conséquences financières. Je me vois assez mal essayer d'avoir un effort subsidiaire au Canton sur ce côté-là mais j'ai déjà fait savoir que nous ne partageons pas cet avis.

Concernant le statut des différents documents qui sont mis à votre disposition, peut-être qu'on pourrait reprendre une fois cette question, Mme la Présidente de la Commission de l'administration en commission, c'est un vrai débat, nous essayons au maximum d'informer les Conseillères municipales et les Conseillers municipaux sur ce qui est fait, sur ce qui est organisé, etc.

L'idée est que l'information vous vienne assez facilement, mais bien sûr on peut travailler entièrement en dématérialisé si c'est le choix majoritaire de votre Conseil.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Je pense qu'il faut avoir une réflexion différenciée entre un flyer et un ouvrage. Très concrètement, on a acheté cet ouvrage pour vous, donc si vous estimez que c'est inutile, je vous invite à ne pas le mettre dans la prochaine poubelle, Mme Crisafulli récupère tout ce qui est laissé sur les tables et cela va de soi que nous essayons d'en faire bon usage. C'est un ouvrage comme il y en a régulièrement d'une association que nous subventionnons, que nous soutenons et dont nous avons l'une des co-présidentes parmi vous et cela nous semble une contribution relativement normale à votre connaissance parfaite de l'entier de ce qui se fait dans votre commune.

Mais c'est peut-être un sujet à reprendre en Commission de l'administration pour avoir éventuellement une vision différenciée.

M. Bonfanti : je voulais apporter des compléments par rapport à la question de Mme Beun dans la mesure où je me rappelle vaguement l'autorisation de construire qui était passée par les services de l'urbanisme. Si je ne me trompe pas il s'agit d'un bâtiment d'activités. L'autre élément qui permet de savoir s'il s'agit d'un bâtiment d'activités ou pas, c'est d'aller sur le site de la Ville de Lancy, où une page est spécialisée dans l'information sur les bâtiments de logements. Donc, du moment que ce n'est pas un bâtiment de logements, il ne se retrouve pas sur cette page et par déduction c'est un bâtiment d'activités, qui était d'ailleurs un bâtiment d'activités à l'époque puisque c'était Swisscom qui était établi comme vous l'avez dit.

Par rapport à la question de M. Dérobert, pour éviter d'avoir une longue discussion ici et de peut-être trop en dire sur la stratégie des espaces publics du Conseil administratif dans ce périmètre-là, je vous propose effectivement de mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'aménagement du territoire.

M. Jotterand : il est l'heure de clore la séance. Je vous remercie de votre participation. Bonne soirée Mesdames et Messieurs.

La séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire :

Deborah Mühle

Le Président :

Matthieu Jotterand

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 21 octobre 2021

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.